

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/10

ZARD : des freins à l'implantation d'entreprises ?

M. Pepi Natale, CS•POP•Verts

La Zone d'activités régionale de Delémont (ZARD), dont les travaux d'équipement de la première étape (terrasse supérieure) se sont terminés l'année dernière, connaît enfin son premier développement grâce à la construction d'un hôtel d'entreprises par la Société jurassienne d'équipement, en collaboration étroite avec CREAPOLE, société qui sera chargée de sa gestion et de sa promotion.

La Société innodel, qui est chargée de la valorisation de la ZARD, n'a pas ménagé ses efforts afin de rechercher d'autres investisseurs susceptibles de développer des projets qui rentrent dans le cadre fixé par la vocation de la zone qui s'oriente prioritairement dans le domaine des sciences de la vie. Les effets liés à la crise financière, constatés depuis le dernier trimestre 2008, ont malheureusement eu un effet de ralentissement très important qui n'a pas permis à d'autres projets de se concrétiser.

La récente décision du Gouvernement jurassien à propos de la liaison H18 Delémont - Bâle, communiquée le 10 mai 2010, risque encore d'accroître les difficultés de promouvoir la zone et d'attirer des investisseurs, étant donné que la nouvelle jonction n'est pas directement raccordée à la ZARD, comme cela était prévu initialement, ce qui remet en question son attractivité en général et l'avenir de l'aire de ravitaillement en particulier. Le Conseil communal de Delémont s'est fermement opposé à ce projet.

Concernant le projet déposé par la Société JAC, le Conseil communal peut fournir les réponses suivantes aux questions soulevées :

- 1) Le projet a effectivement fait l'objet d'une opposition de la part de la Société vonRoll casting.
- 2) L'opposition est liée au déplacement de la ligne électrique, imposé par le plan spécial qui est entré en force et auquel vonRoll casting n'avait pas fait opposition. Une action en justice a été engagée par innodel afin d'exiger le déplacement de cette ligne par vonRoll casting, à ses frais.
- 3) innodel a tenté par tous les moyens à sa disposition d'éviter la situation actuelle, y compris en proposant à plusieurs reprises une conciliation. Actuellement, ces démarches n'ont malheureusement pas abouti, raison pour laquelle l'action en justice se poursuit.

Concernant le projet JAC, il a été proposé un déplacement côté Est du terrain convoité : cette solution, qui impose une légère adaptation du projet déposé, permettrait à JAC de réaliser son projet sans problème. Des discussions sont également en cours pour une réalisation du projet sur la terrasse supérieure, qui est totalement équipée et libre de toute contrainte. Les dernières discussions qu'innodel a eues avec la Société JAC ont permis de confirmer que le projet n'était pas abandonné et se poursuivait. La concrétisation du projet dépendra toutefois des demandes qui seront concrètement formulées soit pour l'achat soit pour la location de locaux puisque le projet JAC est un projet immobilier et pas directement une nouvelle implantation d'entreprises.

- 4) L'opposition de vonRoll casting ne freinera en principe pas d'autres projets, puisque seule une petite portion de la ZARD est traversée par la ligne électrique.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger